

# Les Infos de Base

mercredi 24 mars 2010  
volume 13, numéro 12  
ISSN 1492-0670

## Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*
- Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Vous avez fait le meilleur choix en vous procurant *ACCÈS LÉGAL*<sup>md</sup>: la bibliothèque législative **la plus à jour, la plus exhaustive et la plus conviviale**. Bon travail!

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 11 du 17 mars 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 17 mars 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 11 du 17 mars 2010, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 10 du 13 mars 2010.

Tous les règlements sous **A-20.03, C-72.1, I-2, I-3, I-4, L-6, M-19.3 et P-9.1** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète publiée dans le Tableau des modifications et Index sommaire du 1<sup>er</sup> novembre 2009.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> avril 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 8 du 24 février 2010, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 7 du 20 février 2010.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2009.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie III, n° 3 du 21 janvier 2010 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 6 du 17 mars 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 17 mars 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 6 du 17 mars 2010.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 17 mars 2010 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2009.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 20 février 2010.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 20 février 2010.

Dans son édition de mars, le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* contient maintenant quelque 7 642 termes ou mots de renvoi pertinents.

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

*Loi sur l'administration financière*, L.R.Q., c. **A-6.001**, ann. 2.

*Loi sur infrastructure Québec*, L.Q. 2009, c. 53, a. 44.

*Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec*, L.R.Q., c. **A-7.002**, aa. 1-62, 68-72.

*Loi sur infrastructure Québec*, L.Q. 2009, c. 53, a. 63.

*Code des professions*, L.R.Q., c. **C-26**, aa. 164, 167, 182.2, 182.4.

*Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2008, c. 11, aa. 118 (2), 120;

*Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2009, c. 35, aa. 19, 20.

*Loi sur les contrats des organismes publics*, L.R.Q., c. **C-65.1**, aa. 3, 18.

*Loi sur infrastructure Québec*, L.Q. 2009, c. 53, aa. 49, 50.

*Loi concernant les partenariats en matière d'infrastructures de transport*, L.R.Q., c. **P-9.001**, a. 1.1.

*Loi sur infrastructure Québec*, L.Q. 2009, c. 53, a. 45.

*Loi sur le régime de négociation des conventions collectives dans les secteurs public et parapublic*, L.R.Q., c. **R-8.2**, ann. C.

*Loi sur infrastructure Québec*, L.Q. 2009, c. 53, a. 46.

*Loi sur le régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics*, L.R.Q., c. **R-10**, ann. I.

*Loi sur infrastructure Québec*, L.Q. 2009, c. 53, a. 47.

*Loi sur le régime de retraite du personnel d'encadrement*, L.R.Q., c. **R-12.1**, ann. II.

*Loi sur infrastructure Québec*, L.Q. 2009, c. 53, a. 48.

*Loi sur infrastructure Québec*, L.Q. 2009, c. **53**.

*Entrée en vigueur de la loi.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement sur les appareils sous pression*, [R.R.Q., c. **A-20.01**, r. 1.1], aa. 65-71, 79.

*Indexation des droits*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 302.

*Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec*, [R.R.Q., c. **C-26**, Décision du 17-02-10, (2010) 142 G.O. 2, 1111], nouveau.

*Règlement du Tribunal des professions*, [R.R.Q., c. C-26, D. 176-2010 du 10-03-10, (2010) 142 G.O. 2, 1105], nouveau.

*Règles de pratique du Tribunal des professions*, [R.R.Q., c. C-26, r. 6.1], remplacé.

*Règlement du Tribunal des professions*, D. 176-2010 du 10-03-10, (2010) 142 G.O. 2, 1105, a. 43.

*Règlement sur les stages de perfectionnement des ergothérapeutes*, R.R.Q., 1981, c. C-26, r. 86, remplacé.

*Règlement sur les stages et les cours de perfectionnement de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec*, Décision du 17-02-10, (2010) 142 G.O. 2, 1111, a. 3.

*Règlement sur les quotas des producteurs d'oeufs de consommation*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 289.1], aa. 52-52.2, 126.1.

*Règlement modifiant le Règlement sur les quotas des producteurs d'oeufs de consommation*, Décision 9351 du 09-03-10, (2010) 142 G.O. 2, 1125, aa. 1-3.

*Règlement sur la production et la mise en marché du poulet*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 362], a. 58.4.

*Erratum*, (2010) 142 G.O. 2, 1131.

*Règlement d'application de la Loi concernant les propriétaires, les exploitants et les conducteurs de véhicules lourds*, [R.R.Q., c. **P-30.3**, r. 1], aa. 3, 3.1.

*Avis d'indexation de certains frais payables à la CTQ*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 301.

*Règlement sur la libération conditionnelle*, [R.R.Q., c. **S-40.1**, r. 2], aa. 1, 3.

*Règlement modifiant le Règlement sur la libération conditionnelle*, D. 184-2010 du 10-03-10, (2010) 142 G.O. 2, 1109, aa. 1, 2.

*Règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec*, [R.R.Q., c. **T-12**, r. 14.1], ann. 1.

*Avis d'indexation de certains frais payables à la CTQ*, Avis, (2010) 142 G.O. 1, 301.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Régime de pensions du Canada*, L.R.C. 1985, ch. **C-8**, aa. 66, 81, 90, 90.1.

*Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*, L.C. 1997, ch. 40, aa. 84, 86, 87.

*Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse*, L.C. 2007, ch. 11, aa. 4, 6, 7.

*Loi canadienne sur les Paiements*, L.R.C. 1985, ch. **C-21**, aa. 2, 4, 15, 16, 18, 19, 20.

*Loi modifiant la législation régissant les institutions financières et comportant des mesures connexes et corrélatives*, L.C. 2007, ch. 6, aa. 422, 423, 427-431.

*Loi sur la Sécurité de la vieillesse*, L.R.C. 1985, ch. **O-9**, aa. 27.1, 28, 44, 44.1.

*Loi sur l'Office d'investissement du régime de pensions du Canada*, L.C. 1997, ch. 40, aa. 37, 44.1, 100, 101, 106, 107.

*Loi modifiant le Régime de pensions du Canada et la Loi sur la sécurité de la vieillesse*, L.C. 2007, ch. 11, aa. 28, 32, 33.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

*Régime de pensions du Canada*, L.R.C. 1985, ch. **C-8**.

*Règles de procédure de la Commission d'appel des pensions (prestations), C.R.C., ch. 390, aa. 10.2, 16, ann. I-III.*

*Règlement modifiant certains règlements (ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences), DORS/2010-45 du 23-02-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 355, aa. 14-18.*

*Règles de procédure des tribunaux de révision, DORS/92-19, aa. 3.1, 10.1-12.*

*Règlement modifiant certains règlements (ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences), DORS/2010-45 du 23-02-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 355, aa. 19-22.*

*Loi canadienne sur les paiements, L.R.C. 1985, ch. C-21.*

*Règlement administratif no 7 sur le système de transfert de paiements de grande valeur, DORS/2001-281, aa. 1, 2 (F), 7, 10-15, 17, 32, 53 (F), 56, 62, 63, 65, 66.*

*Règlement administratif modifiant certains règlements administratifs pris en vertu de la Loi canadienne sur les paiements, DORS/2010-43 du 23-02-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 332, aa. 1-17.*

*Règlement sur l'élection des administrateurs de l'Association canadienne des paiements, DORS/2002-215, a. 11 (F).*

*Règlement modifiant le Règlement sur l'élection des administrateurs de l'Association canadienne des paiements, DORS/2010-44 du 23-02-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 353, a. 1.*

*Règlement administratif no 1 de l'Association canadienne des paiements — général, DORS/2003-174, aa. 1, 3, 5, 8 (F), 13 (F), 19, 20 (F), 23, 27 (F), 28 (F), 31 (F), 32 (F), 40 (F), 54 (F), 57 (F), 60 (F), 61 (F), 63-66, 74, 77, 79 (F), 80 (F), 81 (F), 82 (F), 83 (F), 88, 89 (F), 93, 97 (F), 98, 99 (F), 101 (F), 102, 104, 107, 110.*

*Règlement administratif modifiant certains règlements administratifs pris en vertu de la Loi canadienne sur les paiements, DORS/2010-43 du 23-02-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 332, aa. 18-51.*

*Règlement administratif no 2 de l'Association canadienne des paiements — finances, DORS/2003-175, aa. 7, 14, 16 (F).*

*Règlement administratif modifiant certains règlements administratifs pris en vertu de la*

*Loi canadienne sur les paiements, DORS/2010-43 du 23-02-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 332, aa. 52-54.*

*Règlement administratif no 3 de l'Association canadienne des paiements — instruments de paiement et système automatisé de compensation et de règlement, DORS/2003-346, aa. 4, 6, 20, 27, 29 (A), 30, 34, 36-39, 43, 46, 53, 57 (F).*

*Règlement administratif modifiant certains règlements administratifs pris en vertu de la Loi canadienne sur les paiements, DORS/2010-43 du 23-02-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 332, aa. 55-69.*

*Règlement administratif no 6 de l'Association canadienne des paiements — conformité, DORS/2003-347, aa. 1-3, 5-7, 9, 12, 14-17, 19, 21-23, 25, 28.*

*Règlement administratif modifiant certains règlements administratifs pris en vertu de la Loi canadienne sur les paiements, DORS/2010-43 du 23-02-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 332, aa. 70-88.*

*Loi sur les offices des produits agricoles, L.R.C. 1985, ch. F-4.*

*Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des oeufs d'incubation de poulet de chair au Canada, DORS/2000-92, a. 2.*

*Ordonnance modifiant l'Ordonnance sur les redevances à payer pour la commercialisation des oeufs d'incubation de poulet de chair au Canada, DORS/2010-46 du 24-02-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 368, a. 1.*

*Loi sur la gestion des finances publiques, L.R.C. 1985, ch. F-11.*

*Décret de remise visant l'échange de terrains de la moraine d'Oak Ridges, TR/2010-17 du 17-03-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 393, nouveau.*

*Loi sur la sécurité de la vieillesse, L.R.C. 1985, ch. O-9.*

*Règlement sur la sécurité de la vieillesse, C.R.C., ch. 1246, intertitre avant l'article 28.2, aa. 28.3, 28.4, intertitre avant l'article 29.*

*Règlement modifiant certains règlements (ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences), DORS/2010-45 du 23-02-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 355, aa. 23-25.*

*Loi sur les terres territoriales, L.R.C. 1985, ch. T-7.*

*Décret déclarant inaliénables certaines terres des Territoires du Nord-Ouest et les réservant comme pâturage pour des rennes, TR/2010-18 du 17-03-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 401, nouveau.*

*Loi sur les banques, L.C. 1991, ch. 46.*

*Lignes directrices sur le contrôle de fait (application du paragraphe 377(1) de la Loi sur les banques), DORS/2002-163, a. 5.*

*Lignes directrices modifiant les Lignes directrices sur le contrôle de fait (application du paragraphe 377(1) de la Loi sur les banques), DORS/2010-47 du 01-03-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 370, a. 1.*

*Loi sur les sociétés d'assurances, L.C. 1991, ch. 47.*

*Lignes directrices sur le contrôle de fait (application du paragraphe 407.2(1) de la Loi sur les sociétés d'assurances), DORS/2002-162, a. 5.*

*Lignes directrices modifiant les Lignes directrices sur le contrôle de fait (application du paragraphe 407.2(1) de la Loi sur les sociétés d'assurances), DORS/2010-48 du 01-03-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 373, a. 1.*

*Loi sur les espèces en péril, L.C. 2002, ch. 29.*

*Décret concernant la Liste des espèces en péril (décisions de ne pas inscrire certaines espèces), TR/2010-14 du 17-03-10, (2010) 144 Gaz. Can. II, 385, nouveau.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.